



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2015 N°53  
15 octobre 2015

Décision du 5 octobre 2015 portant organisation de la direction  
territoriale Centre Bourgogne

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision**  
**DG/DRHM/SRH/DGAP 2015-09-002**

**Le Directeur général de Voies navigables de France,**

Vu la loi du 24 janvier 2012 relative aux Voies navigables de France,  
Vu le décret n° 2014-1213 du 22 octobre 2014 relatif aux comités techniques au sein de Voies navigables de France,  
Vu l'avis du CTUP du 8 juillet 2015.



**DECIDE**

**Article 1 :** A compter du 1er septembre 2015, la Direction territoriale de Centre Bourgogne est constituée :

- d'un chargé de mission accompagnement du projet de service placé auprès du Directeur territorial,
- d'un secrétariat général résultant de la fusion de la direction des ressources humaines et de l'organisation des services (DRHOS) et de la direction des affaires financières et du contrôle de gestion (DAFCG) comprenant :
  - l'unité ressources humaines pilotage et coordination,
  - l'unité ressources humaines de proximité,
  - l'unité immobilier logistique,
  - l'unité recettes, immobilisations, contrôles marchés, comptabilité budgétaire
  - l'unité gestion budgétaire,
  - l'unité commandes publiques,
  - l'unité informatique,
  -
- d'un service maîtrise des activités et prévention (SMAP) comprenant :
  - le conseil de gestion et modernisation,
  - la mission observatoire,
  - la mission pilotage budgétaire,
  - la mission qualité de la maîtrise d'ouvrage,
  - la mission sécurité prévention.
- d'un service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique (SEMEH), anciennement direction des interventions opérationnelles (DIO).
- d'un service développement de la voie d'eau, anciennement arrondissement pour le développement de la voie d'eau.

**Article 2 :** les autres services et unités de la direction territoriale de Centre Bourgogne ne sont pas modifiés.

**Article 3 :** l'affectation des personnels impactés par ces modifications se fera par le biais d'une procédure de pré-positionnement, soit de mutation, soit de recrutement.

**Article 4 :** La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Voies navigables de France.

Fait à Béthune le 5 octobre 2015

**Marc PAPINUTTI**

**Signé**

Directeur général

Copie : Direction/SMAP/SG/SEMEH/SDVE